

ASSEMBLÉE NATIONALE20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2278

présenté par
Mme Romeiro Dias

ARTICLE 30

Rédiger ainsi l'alinéa 29 :

« 5° Trois députés et trois sénateurs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.